



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : LES ÉLUS CE ET DP POUR LESQUELS VOUS SEREZ AMENÉS À VOTER, SERONT SOLICITÉS POUR

**CHSCT :** Ils désigneront les membres du CHSCT

Le CHSCT contribue à la **protection de la santé et de la sécurité des travailleurs de l'entreprise et à l'amélioration des conditions de travail**. Il est notamment chargé de :

- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels.
- la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées.
- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.
- L'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles.

**Ce Comité est consulté avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé.**

**CCE :** l'existence du CE au niveau « Etablissement » (CRIGEN), implique la mise en place d'un CCE (Comité Central d'Entreprise) au niveau « Entreprise » (ENGIE SA).

Il est composé du chef d'entreprise et/ou son représentant et une délégation élue des comités d'établissements.

L'élection des membres du CCE par collège est accomplie par les élus titulaires du CE, sur des listes parrainées par les organisations syndicales représentatives.

**CSP :** propres aux IEG, les Commissions Secondaires du Personnel sont systématiquement **consultées et informées sur les évolutions dans la situation individuelle des agents** (aptitude, avancement, reclassement, discipline, service actif...).

Les représentants du personnel aux CSP sont désignés pour chaque organisation syndicale sur la base de leur représentativité aux élections CE.

### Chaque voix compte !

**L'oxygène du CRIGEN c'est vous !  
Pour agir, ne pas subir votez FO**



**Véronique POIRIER**

Administrateur CAMIEG  
Membre de Comité Européen ENGIE  
Élu CE CRIGEN  
Déléguée Syndicale Centrale ENGIE SA



**Pascal POIRIER**

Représentant syndical FO CRIGEN  
Membre Conseil de Surveillance  
EPARGNE SALARIALE  
Représentant CE CRIGEN



**Philippe BONDET-LABORIE**

Administrateur CMCAS 93  
Élu CE CRIGEN  
Membre de la Fondation Agir Pour l'Emploi